

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 4 décembre 2024 à 9 h  
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Luc Rabouin, Président du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif  
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif  
Mme Gracia Kasoki Katahwa, Membre du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif  
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif  
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Benoit Dagenais, Directeur général  
Mme Nadia Bastien, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité  
Mme Brigitte Grandmaison, Directrice générale adjointe - Services de proximité  
M. Martin Prud'homme, Directeur général adjoint - Sécurité urbaine et Conformité  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
M. Alex Norris, Conseiller associé  
Mme Despina Sourias, Conseillère associée  
M. François Limoges, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE24 1861**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 4 décembre 2024, en y retirant les points 20.054 et 30.001, et en y ajoutant les points 50.003 et 50.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE24 1862**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE24 1863**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE24 1864**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de correction de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 13 novembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE24 1865**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels IBM selon le programme du fabricant « Passeport Avantage », pour la période du 1<sup>er</sup> février 2025 au 31 janvier 2026, pour une somme maximale de 1 008 686,30 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1249633010

---

#### **CE24 1866**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de deux ans et d'autoriser une dépense additionnelle de 6 028 800,93 \$, taxes incluses, pour l'élimination des ordures ménagères en provenance de trois arrondissements de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise Recyclage Notre-Dame inc. (CG20 0386), majorant ainsi le montant total du contrat de 13 803 290,74 \$ à 21 492 679,11 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 310 543,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 496 508,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 853 535,29 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement de prix;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1248554002

---

#### **CE24 1867**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois pour l'exercice 2025-2026 et d'autoriser une dépense additionnelle de 457 520,02 \$, taxes incluses, pour l'acquisition des électrodes modèle Kemio KEM22MPB pour l'appareil Palintest Kemio Heavy Metals, dans le cadre du contrat accordé à Atera Enviro inc. (fournisseur unique) (CM24 0164), majorant ainsi le montant total du contrat de 457 520,02 \$ à 915 040,04 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1248696003

---

**CE24 1868**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Les technologies LogikPOS inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'acquisition et le déploiement d'une solution infonuagique pour un système de billetterie pour le Centre des mémoires montréalaises, pour une période de cinq ans, avec deux options de prolongation, soit de 36 mois pour la première option et de 24 mois pour la seconde option, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 283 988,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20622;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1247655004

---

**CE24 1869**

Il est

RÉSOLU :

d'exercer l'option de prolongation pour une période de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 300 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'espaces publicitaires, afin de publier en anglais les avis publics de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Postmedia Network inc. (Montreal Gazette) (CE23 1475), fournisseur unique, majorant ainsi le montant total du contrat de 431 501,18 \$ à 731 501,18 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1249722002

---

**CE24 1870**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle, à titre de budget de variation de quantités, de 513 075,94 \$, taxes incluses, pour la prestation de services permettant l'ajout d'heures pour l'intégration de la solution de gestion électronique des documents, dans le cadre du contrat accordé à Constellio inc. (CG22 0570), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 420 506,25 \$ à 3 933 582,19 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1249563012

---

**CE24 1871**

Il est

RÉSOLU :

d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois de l'entente-cadre conclue avec Bibliotheca Canada inc. (CE22 0002), pour la fourniture d'étiquettes pour les supports imprimés et disques, à l'usage du réseau des bibliothèques de Montréal, sans dépense additionnelle.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1240138002

---

**CE24 1872**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Prestige Securkey inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de pièces et services spécialisés en serrurerie afin d'effectuer la modernisation du système de cléage présent pour les arrondissements de Ville-Marie et du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 430 383,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20670;
- 2- d'autoriser une dépense de 43 038,36 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1246564001

---

**CE24 1873**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'exercer l'option de prolongation de six mois de l'entente-cadre pour les services de réparation des réservoirs (FRP) d'hypochlorite de l'usine d'eau potable Atwater, dans le cadre du contrat accordé à Composites Idéal inc. (Lot 1) (CG22 0026), sans dépense additionnelle.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1247100005

---

**CE24 1874**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Groupe Techna inc., une division d'Acceo Solutions inc., pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'émission de constats informatisés (SÉCI) et du module rapport d'accidents de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 382 900,56 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1248527005

---

**CE24 1875**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Précisions Provençal inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de nacelles hypercentriques de 65 pieds avec carrosseries de service sur des camions de classe huit fournis par la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 278 818,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20575;
- 2- d'autoriser une dépense de 227 881,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Précisions Provençal inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1247567043

---

**CE24 1876**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois pour le nettoyage par tracteur-chargeur, par balai mécanique et par camion-citerne dans les écocentres, et d'autoriser une dépense additionnelle de 150 377,72 \$, taxes incluses, dans le cadre des contrats accordés aux entreprises Excavations Vidolo ltée (CG22 0239) et Groupe Villeneuve inc. (CE22 0536 et CG22 0239), majorant ainsi le montant total des contrats de 415 519 \$ à 565 896,72 \$, taxes incluses :

| Adjudicataire           | Contrats                                                                                                                                                                       | 2025          |
|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Excavations Vidolo ltée | Lot 1 : Service de nettoyage, par tracteur-chargeur, dans quatre écocentres (La Petite-Patrie, Côte-des-Neiges, Saint-Michel et Acadie) + banque d'heures pour tout écocentre. | 57 222,50 \$  |
| Groupe Villeneuve inc.  | Lot 2 : Service de nettoyage avec balai mécanique et camion-citerne, dans trois écocentres (Saint-Michel, LaSalle et Saint-Laurent).                                           | 64 769,79 \$  |
| Groupe Villeneuve inc.  | Lot 3 : Service de nettoyage avec balai mécanique et camion-citerne, dans trois écocentres (Acadie, La Petite-Patrie et Côte-des-Neiges)                                       | 28 385,43 \$  |
| Total - taxes incluses  |                                                                                                                                                                                | 150 377,72 \$ |

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1248721001

CE24 1877

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Landscape Architecture Corporation of China Shanghai Branch pour la fourniture de lanternes traditionnelles chinoises et l'installation des lumières DEL, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 150 473,70 \$, taxes incluses (778 250 RMB);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1249249002

CE24 1878

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée (projet n° ING-366330), pour réaliser des travaux dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux câblés du boulevard Gouin Ouest (phase 2), entre le boulevard Pitfield et l'avenue Martin, au prix de l'estimation fournie, soit pour une somme maximale de 237 538,85 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président par intérim de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents requis, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1240025011

---

#### **CE24 1879**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, canadienne (SPCA) pour les services animaliers sur le territoire de 14 arrondissements de la Ville de Montréal, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 1 758 680 \$, exonérée de taxes;
- 2- d'approuver le projet de convention de services à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1249327001

---

#### **CE24 1880**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, canadienne (SPCA) pour la mise en œuvre du programme capture, stérilisation, retour, maintien sur le territoire de 17 arrondissements de la Ville de Montréal, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 161 000 \$, exonérée de taxes;
- 2- d'approuver un projet de convention de services à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1249327002

---

**CE24 1881**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à la SPCA Lanaudière Basses-Laurentides pour les services animaliers et la mise en œuvre du programme capture, stérilisation, retour, maintien sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, pour une somme maximale 296 480 \$, exonérée de taxes;
- 2- d'approuver un projet de convention de services à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1249327003

---

**CE24 1882**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Le Berger Blanc inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services animaliers sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard, pour une période d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 131 071,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres publics 24-20709;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1249327004

---

**CE24 1883**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat à l'entreprise Le Berger Blanc inc. pour la fourniture de services animaliers sur le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour une période d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 220 752 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20706;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1249327005

---

**CE24 1884**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour la modification de leur réseau de distribution gazier dans le cadre du contrat accordé à Constructions H2D inc. (CG20 0033), pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la Commission des services électrique de la Ville de Montréal dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc, pour une dépense totale de 118 838,75 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1247231058

---

**CE24 1885**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Construction SAVCO inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de restauration et la rénovation patrimoniale de la maison Smith située au parc du Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 629 879,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-6148;
- 2- d'autoriser une dépense de 525 975,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 208 107,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Construction SAVCO inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1249222002

---

**CE24 1886**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à la firme Les Entreprises J. Piccioni inc. Entrepreneurs généraux, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de la modification du regard dans le parc de la Rive-Boisée dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, afin d'intégrer un système de blocage contre les inondations, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 362 268,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P24036-174415-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 72 453,80\$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 56 868,86 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1248537001

---

#### **CE24 1887**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Afcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de décarbonation du Garage des Carrières, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 614 209,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15811;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 442 131,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 384 568,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Afcor Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1245711001

---

#### **CE24 1888**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à l'entreprise Quantum Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la structure de régulation Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 660 804 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU-IP24011-162266-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 732 160,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 100 672,11 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Quantum Électrique inc.;
- 5- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1249973003

---

**CE24 1889**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 43 345,58 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'espaces de stationnement temporaires supplémentaires, dans le cadre du contrat de gré à gré accordé à 136993 Canada inc. (Parkade), dans le cadre du projet Mayor 415131 (CM24 0296), majorant ainsi le montant total de la dépense de 113 710,27 \$ à 157 055,85 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1247231038

---

**CE24 1890**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour la réalisation des travaux de modification au réseau de distribution d'Énergir, intégrés au contrat 460720 (CG21 0716) dans l'avenue des Pins, entre les rues Saint-Laurent et Saint-Denis, pour la somme de 163 340,66 \$, taxes incluses, provenant du budget des incidences autorisées;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1247231039

---

**CE24 1891**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 84 806,80 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour les travaux de pressurisation de l'escalier n° 7 à la Cité-des-Hospitalières, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CM24 0707), majorant ainsi le montant total du contrat de 916 293,26 \$ à 1 001 100,06 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1246810003

---

**CE24 1892**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'exercer l'option de prolongation de l'entente cadre 1485550 pour une période de 12 mois, afin de fournir des services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, dans le cadre du contrat accordé au regroupement des firmes Groupe Marchand Architecture et Design inc. et Les services EXP inc. (CG21 0368), sans dépense supplémentaire.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1245965002

---

**CE24 1893**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Cloud Software Group, pour la période du 31 décembre 2024 au 30 décembre 2027, pour le renouvellement du contrat d'entretien et de support technique pour des licences logicielles WebFocus, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 194 844,23 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 23 octobre 2024;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction gestion du territoire, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1249859003

---

**CE24 1894**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la première option de prolongation d'une durée de 24 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 3 598 867,79 \$, taxes incluses, pour la prestation de services sur demande, en termes d'expertise et de compétence pour la mise à niveau des infrastructures du Service de l'eau de la Ville, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme CIMA+ S.E.N.C (CG22 0050), majorant ainsi le montant total de la dépense de 5 225 843,70 \$ à 8 824 711,49 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information et du Service de l'eau, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1245035004

---

**CE24 1895**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour des services professionnels en gestion de projet de construction du Service de l'eau, dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ S.E.N.C. (CG22 0572).

Adopté à l'unanimité.

20.031 1243714003

---

**CE24 1896**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de six mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 104 535,10 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en migration et intégration de solutions infonuagiques, dans le cadre du contrat accordé de gré à gré à Cofomo Québec inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (CG23 0574), majorant ainsi le montant total du contrat de 362 057,93 \$ à 466 593,03 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1249563011

---

**CE24 1897**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 187 232,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, permettant l'ajout d'heures pour des services spécialisés en architecture de sécurité TI, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Levio Conseils inc. (lot 5) (CG22 0685) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 370 340,12 \$ à 1 557 572,77 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1245942006

---

**CE24 1898**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Deloitte S.E.N.R.L/s.r.l, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 24 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels (rapports d'audits) dans le cadre de chaque programme d'aide financière, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 122 735,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20714;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1249569008

---

**CE24 1899**

Il est

RÉSOLU :

d'abroger la résolution du conseil exécutif CE24 1356;

de recommander au conseil municipal :

d'abroger la résolution du conseil municipal CM24 0950;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'abroger la résolution du conseil d'agglomération CG24 0493;
- 2- d'accorder au regroupement formé de FNX-innov inc., AECOM Consultant inc. et Real Paul Architecte inc., pour une période de quatre ans, le contrat pour la fourniture de services professionnels, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 636 419,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20437;
- 3- d'autoriser une dépense de 450 913,55 \$, taxes incluses, à titre de dépenses admissibles;
- 4- d'autoriser une dépense de 563 641,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement regroupement formé de FNX-innov inc., AECOM Consultant inc. et Real Paul Architecte inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1245520001

---

**CE24 1900**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Proanima pour la fourniture de tout service animalier requis impliquant des chiens à risque, potentiellement dangereux et interdits sur le territoire de Montréal, du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 220 739,35 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 33 110,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1240005002

---

**CE24 1901**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver l'entente subsidiaire N° 202262 entre le gouvernement du Québec, représenté par la ministre des Transports et de la Mobilité Durable du Québec, et la Ville de Montréal, pour la réparation des ponts du chemin Upper-Lachine et du boulevard Maisonneuve au-dessus de l'autoroute 15 (Décarie) à Montréal dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (projet 21-03);
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense de 1 897 087,50 \$, taxes incluses, conformément à l'entente;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1247231052

---

**CE24 1902**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'entente de contribution entre la Ville de Montréal et Sa Majesté le Roi du chef du Canada relatif à l'octroi d'une subvention maximale de 45 877 836 \$ pour la mise en œuvre du volet municipal du projet de prolongement de l'avenue Souigny et du boulevard de l'Assomption de façon à raccorder directement le pont Vickers de l'Administration Portuaire de Montréal au réseau supérieur du Ministère des transports et de la mobilité durable du Québec, en partenariat avec ce dernier et conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil Exécutif* (RLRQ, c. M-30).

Adopté à l'unanimité.

20.038 1242952001

---

**CE24 1903**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet d'avenant n° 1 à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Groupe Plombaction inc. (CM24 0167) pour réaliser la phase 2B de la rénovation des niveaux S1 et N4 du Complexe sportif Claude-Robillard;
- 2- d'autoriser la directrice de la Division de la gestion des projets immobiliers au Service de la gestion et planification des immeubles, à signer l'avenant;
- 3- d'autoriser, à la signature de l'avenant, le paiement des modules de ventilation entreposés représentant une somme d'une valeur de 3 199 886,46 \$, moins une retenue applicable, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1248115001

---

**CE24 1904**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'entente d'union avec la Société de transport de Montréal (STM) visant l'exécution des travaux de réfection de la membrane de la station Berri-UQAM (phase 2) et de travaux d'infrastructures et de réaménagement du domaine public dans l'arrondissement de Ville-Marie, incluant l'appel d'offres relatif à l'exécution de ces travaux, des services ainsi que divers contrats connexes.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1247231073

---

**CE24 1905**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention d'emprunt d'objets entre Benoît Reeves et la Ville de Montréal en vue de l'exposition « Hubert Reeves, entre les lignes », présentée au Planétarium de Montréal, du 6 novembre 2024 au 31 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1245715001

---

**CE24 1906**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'addenda à une promesse bilatérale de vente et d'achat afin de prolonger la promesse jusqu'au 30 juin 2025, par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de l'École Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 \$, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'addenda.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1244501006

---

**CE24 1907**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer le droit de préemption pour acquérir de 9517-9420 Québec inc., à des fins de logement abordable, un immeuble situé au 1960, rue Parthenais, constitué du lot 1 424 612 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 4 095,8 mètres carrés, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant un bâtiment, pour le prix de 7 500 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;

- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;
- 3- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de 9517-9420 Québec inc., du notaire fiduciaire en fidéicomis du Vendeur ou, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure, au nom du ministre des Finances;
- 4- d'autoriser la signature de la convention de services professionnels entre le Vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 5- d'autoriser un virement budgétaire de 117 260 \$ pour 2025, en provenance du Service de l'Habitation, vers le Service de la gestion et planification des immeubles;
- 6- d'autoriser un ajustement non récurrent de la base budgétaire entre les deux mêmes services de 107 402 \$ pour 2026 et de 110 624 \$ pour 2027 afin de couvrir les frais de détention en lien avec cette acquisition;
- 7- d'autoriser une dépense de 97 475 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, au PDI 13001 du Service de l'habitation pour les travaux de sécurisation en lien avec l'application du Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments (22-030);
- 8- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1249245008

---

## **CE24 1908**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

d'abroger la résolution CE14 0476;

de recommander au conseil municipal :

d'abroger la résolution CM14 0394;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans contrepartie monétaire, à l'organisme à but non lucratif Pavillon Bien-Aimé, à des fins de construction de logements sociaux, un immeuble situé à l'angle sud-est de la rue Dulongpré et de la rue Lachapelle, dans l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville, d'une superficie de 850,5 mètres carrés constitué du lot 4 244 352 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à la confirmation écrite du Service de l'habitation confirmant l'engagement définitif de la subvention demandée dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation du projet.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1239915003

---

**CE24 1909**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention de modification du bail intervenue entre la Ville de Montréal et Logistec Services Maritimes SRI afin, entre autres, de modifier la durée du bail pour l'occupation de l'aire commerciale des lieux loués, pour un terme de cinq ans à compter de la prise de possession par l'entrepreneur de la Ville, sur le terrain constitué du lot 4 683 647 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 749,95 mètres carrés situé sur la rue Sherbrooke Est à Montréal-Est, pour les besoins du projet de collecteur industriel, conditionnel à l'octroi du contrat à un entrepreneur et à l'approbation des instances compétentes de la Ville de Montréal pour la construction du collecteur industriel, moyennant un loyer total de 392 710,21 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1248042009

---

**CE24 1910**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au ministre de la Cybersécurité et du numérique, pour une période de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, des espaces situés à l'intérieur de la voûte de télécommunication sur le Mont-Royal, pour ses besoins de radiocommunication, moyennant un loyer total de 1 220 867,82 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1246025006

---

**CE24 1911**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier 150 000 \$ et un soutien technique d'une valeur de 100 000 \$ à Génome Québec, pour la réalisation du projet « Code Béluga » pour la période allant de la signature de la convention au 1<sup>er</sup> septembre 2026;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et ce soutien technique;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1244054005

---

## **CE24 1912**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 170 000 \$ à Collectif de la gastronomie québécoise - Table Ronde, pour le projet « Incubateur et accélérateur pour le secteur de la gastronomie » pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2024 au 31 mars 2027, et un soutien financier de 250 000 \$ conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec, pour les années 2025, 2026 et 2027;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1247019003

---

## **CE24 1913**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 400 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec (ÉEQ) en 2025, et de 400 000 \$ pour les années 2026 et 2027, conditionnellement à la signature de l'entente Réflexe (2025 - 2029) avec le gouvernement du Québec, dans le cadre de la réalisation du projet « L'ÉEQ au service de l'entrepreneuriat montréalais »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier pour une période de deux ans, se terminant le 31 décembre 2026;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1248379004

---

**CE24 1914**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 200 000 \$ à La Vitrine culturelle de Montréal, pour la réalisation du plan d'action 2024-2025;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1247233007

---

**CE24 1915**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 195 000 \$ à Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal afin de soutenir le projet de sécurité alimentaire « Cultiver l'Espoir » pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1245540002

---

**CE24 1916**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à Vélo Québec Association, pour la réalisation d'une étude permettant de brosser un portrait de l'état du vélo au Québec en 2025, incluant un volet sur l'évolution de l'utilisation du vélo à Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1244368004

---

**CE24 1917**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 4 771 622 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour la construction d'un immeuble de 82 logements situé dans la Cité de Dorval, et qui fait l'objet par la suite d'un remboursement de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et OMHM, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser des budgets revenus et dépenses équivalents au Service de l'habitation selon l'entente, pour 2024, un montant de 1 431 487 \$ et pour 2025 et les années suivantes, un montant de 3 340 135 \$;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1249286006

---

**CE24 1918**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Dix au Carré inc. en vue de l'exposition intitulée « La balade des cervidés » du 10 décembre 2024 au 17 mars 2025 sur le parvis du Biodôme, pour une somme maximale de 56 315,90 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1247227006

---

**CE24 1919**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (217 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1245449005

---

**CE24 1920**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter les offres de services de conseils d'arrondissement de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues faisant partie du réseau routier artériel administratif de la ville (RAAV), d'aménagements cyclables prévus au réseau cyclable projeté de l'agglomération de Montréal et la sécurisation d'aménagements de lieux fréquentés par les jeunes, les familles ou les personnes âgées prévus pour l'année 2025, conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.003 1247889001

---

**CE24 1921**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser la tenue du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la conception et la construction de la nouvelle bibliothèque du quartier Villeray ainsi que le réaménagement du parc Le Prévost, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, et d'approuver les crédits nécessaires pour la réalisation de ce concours incluant la rémunération des finalistes, le dédommagement des membres du jury ainsi que pour toutes autres dépenses connexes, pour un montant maximal de 830 119,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'offrir à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre en charge les étapes nécessaires à la conception et la construction de la nouvelle bibliothèque du quartier de Villeray et du réaménagement du parc Le Prévost, notamment en accordant les contrats de services professionnels aux finalistes et au lauréat du concours d'architecture pluridisciplinaire ainsi que le contrat pour l'exécution des travaux, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1247462001

---

**CE24 1922**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le retrait du terrain de stationnement 227 (lots 1 852 901, 1 854 005 et 2 160 243) de l'annexe 2 de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et l'Agence de mobilité durable (CM22 1096).

Adopté à l'unanimité.

30.005 1245548008

---

**CE24 1923**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accepter l'offre de service de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la gestion du contrat de contribution financière pour le projet d'acquisition d'un bâtiment par le Centre culturel afro-canadien de Montréal, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 2- d'approuver un virement budgétaire totalisant la somme de 400 000 \$ du Service du développement économique à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année 2024;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1245629003

---

**CE24 1924**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir au conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de prendre en charge le processus de ratification de l'entente entre la Ville de Repentigny et la Ville de Montréal relativement à l'entretien du pont Jean-Baptiste-Legardeur, situé sur la rue Notre-Dame (route 138), au-dessus de la rivière des Prairies, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.007 1247231083

---

**CE24 1925**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le plan d'organisation policière, soumis par le Service de police de la Ville de Montréal et de le transmettre pour approbation au ministre de la Sécurité publique, le tout conformément à la *Loi sur la police* (RLRQ, c. P-13.1).

Adopté à l'unanimité.

30.008 1245326001

---

**CE24 1926**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le Bureau des relations internationales à payer la somme de 5 000 \$ représentant la cotisation de la Ville de Montréal à l'association internationale Mayors for Peace pour l'année 2024;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1245117004

---

**CE24 1927**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la modification apportée à l'imputation budgétaire pour la participation de la Ville de Montréal à la Chaire industrielle CRSNG en eau potable de Polytechnique Montréal (CG19 0589);
- 2- d'autoriser la modification de la période de contribution pour la participation de la Ville de Montréal à la Chaire industrielle CRSNG en eau potable de Polytechnique Montréal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1245613002

---

**CE24 1928**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'autoriser la réception d'une contribution financière de 271 699 \$ de la Fondation Espace pour la vie pour soutenir divers projets d'Espace pour la vie;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser Espace pour la vie à affecter ce montant pour la réalisation de ses divers projets conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1240348008

---

**CE24 1929**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'autoriser un virement budgétaire non récurrent de 1 500 000 \$ en provenance du programme décennal d'immobilisation 2024 du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports vers celui de l'arrondissement de Montréal-Nord;
- 2- d'autoriser un transfert de crédits de 1 500 000 \$ du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports vers l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'acquisition de terrains afin d'augmenter la superficie du parc Gouin et de permettre la renaturalisation des berges.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1245646001

---

**CE24 1930**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'autoriser le règlement à l'amiable en lien avec les réclamations de frais de chantier et généraux, d'augmentation du coût de la main-d'œuvre, de frais de prolongation du chantier et d'intérêts réclamés par Andritz Hydro Canada inc. pour une somme de 5 007 886,61 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 5 007 886,61 \$, taxes incluses, en lien avec le règlement à l'amiable pour les travaux à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du contrat accordé à Andritz Hydro Canada inc. (CG15 0284);
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction de l'eau potable, du Service de l'eau, à signer tous les documents requis pour donner effet à l'entente de règlement, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1244753001

---

**CE24 1931**

Attendu que le conseil d'agglomération de Montréal a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que pour l'exercice financier 2024-2025, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre la date de la lettre d'annonce du projet et le 20 août 2024;

Attendu que les travaux ont été réalisés du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 20 août 2024;

Attendu que la Ville de Montréal transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

- le détail des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- le résultat quant au nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes améliorées ou mises aux normes (volet 2);

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- 2- de certifier que le directeur de la Direction des projets d'aménagement urbain de la Ville de Montréal est autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1248698002

---

**CE24 1932**

Il est

**RÉSOLU :**

de mandater la Direction générale afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport selon les orientations formulées dans sa réponse;

de recommander au conseil municipal :

de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration dans son document intitulé « Étude publique - Budget 2024 et PDI 2024-2033 Rapport et recommandations ».

Adopté à l'unanimité.

30.015 1249902010

---

**CE24 1933**

Il est

RÉSOLU :

de mandater la Direction générale afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport selon les orientations formulées dans sa réponse;

de recommander au conseil municipal :

de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration dans son document intitulé « Consultation prébudgétaire 2024 : rapport et recommandations ».

Adopté à l'unanimité.

30.016 1249902011

---

**CE24 1934**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation du site de la ferme écologique et des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur du Cap-Saint-Jacques ainsi que des terres du Grand parc de l'Ouest – secteur du parc agricole du Bois-de-la-Roche (RCG 24-020), l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel visant à prolonger la durée de l'autorisation et à modifier les conditions ainsi que les sites identifiés, pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1245540003

---

**CE24 1935**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal;

- 1- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool de 22 établissements commerciaux de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent dans le cadre de l'événement « La Main Non stop! » de 3 h à 8 h le 1<sup>er</sup> janvier 2025;

| Raison sociale                     | Adresse          | NEQ        | Numéro de permis d'alcool |
|------------------------------------|------------------|------------|---------------------------|
| Bar Palazo (9487-5473 Québec inc.) | 3435 St-Laurent  | 1178570843 | 10274449-1                |
| La Porte                           | 3519 St-Laurent  | 1177941953 | 10187385-1                |
| Rouge Bar                          | 3604 St-Laurent  | 1146751129 | 6958882                   |
| Peopl                              | 3612 St-Laurent  | 1165278764 | 100130351-1               |
| Cache Montreal                     | 3614 St-Laurent  | 1178436003 | 1065220                   |
| Apt. 200                           | 3643 St-Laurent  | 1161436663 | 8029159                   |
| TRH Bar                            | 3699 St-Laurent  | 1168117860 | 9321845                   |
| Bar Bifteck                        | 3702 St-Laurent  | 1171220297 | 586909                    |
| Muzique                            | 3781 St-Laurent  | 1172697170 | 100163436                 |
| 3 Minots                           | 3812 St-Laurent  | 1164252190 | 9424516                   |
| Café St-Laurent Frappé             | 3900 St-Laurent  | 1144102655 | 100108530-1               |
| Bar Champs                         | 3956 St-Laurent  | 1176606045 | 100199836-4               |
| Barbossa                           | 3956A St-Laurent | 1163301345 | 9958307                   |
| Blue Dog                           | 3958 St-Laurent  | 1164875743 | 100047878-1               |
| Le Majestique                      | 4105 St-Laurent  | 1169534444 | 100195081-1               |
| Bar Darling                        | 4328 St-Laurent  | 1170723358 | 100099275-1               |
| Club Balattou                      | 4372 St-Laurent  | 1143958115 | 340661                    |
| Salon Daomé                        | 4465 St-Laurent  | 1164208085 | 9638933                   |
| Le Belmont                         | 4483 St-Laurent  | 1147570320 | 374769                    |
| Fat Cat                            | 4560 St-Laurent  | 1173267965 | 10247031-1                |
| La Sala Rossa                      | 4848 St-Laurent  | 2249494768 | 100020198-1               |
| Casa Del Popolo                    | 4873 St-Laurent  | 2249494768 | 100145763-1               |

- 2- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de Vino Disco Bar, enregistrée au numéro 1178589942, de 3 h à 8 h le 1<sup>er</sup> janvier 2025 dans le cadre de l'événement qu'il organisera;
- 3- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis de réunion de Productions Vision MTL, enregistré au numéro 1178487071, de 3 h à 8 h, les 29 et 30 décembre 2024 et le 1<sup>er</sup> janvier 2025 dans le cadre des événements qu'il organisera aux Entrepôts Dominion situés au 3970, rue Saint-Ambroise à Montréal;
- 4- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis de réunion de Octov, enregistré au numéro 1170198973, de 3 h à 6 h, le 9 février 2025 dans le cadre de l'événement qu'il organisera aux Entrepôts Dominion situés au 3970, rue Saint-Ambroise à Montréal;
- 5- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de SAT Société des arts technologiques, enregistrée au numéro 1140728099, de 3 h à 6 h, les 18 et 19 janvier, les 15 et 16 mars, le 20 avril et le 24 mai 2025 dans le cadre de la série d'événements « All Night ».

Adopté à l'unanimité.

**CE24 1936**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation temporaire du domaine public à des fins de réfection du pont Papineau-Leblanc dans le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1248168006

---

**CE24 1937**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de rues sur le réseau local de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1248465004

---

**CE24 1938**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux d'électrification des stations de vélos en libre-service BIXI », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1248848013

---

**CE24 1939**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. ainsi que la proposition soumise à l'Association des cadres municipaux de Montréal et l'Association des chefs pompiers de Montréal inc. concernant l'ordonnance de la Cour supérieure sur le rétablissement de l'indexation suspendue en vertu des articles 16 et 17 de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM).

Adopté à l'unanimité.

50.001 1240314003

---

#### **CE24 1940**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les ententes intervenues entre la Ville de Montréal et les syndicats des cols blancs, des cols bleus, des contremaîtresses/contremaîtres et des quatre groupes de professionnelles/professionnels concernant l'ordonnance de la Cour supérieure sur le rétablissement de l'indexation suspendue en vertu des articles 16 et 17 de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM).

Adopté à l'unanimité.

50.002 1240314004

---

#### **CE24 1941**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de France Mousseau à titre de directrice de l'évaluation foncière et évaluatrice de la Ville, au Service des finances et de l'évaluation foncière, dans l'échelle salariale 2024 - FM11, à compter du 4 décembre 2024 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.1 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1249742004

---

**CE24 1942**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Jimmy Dib à titre de directeur Gestion des matières résiduelles et infrastructures, au Service de l'environnement, dans l'échelle salariale 2024 - FM11, (min. 144 682 \$ - max. normal à 180 857 \$ - max. mérite 217 029 \$) à compter du 4 décembre 2024 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.004 1247813002

---

**CE24 1943**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de déposer aux prochaines assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération le Bilan de l'usage de l'eau potable 2023, constituant une exigence de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;
- 2- d'approuver la transmission du formulaire de l'usage de l'eau par le Service de l'eau au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- 3- d'assurer la mise en œuvre des actions à réaliser exigées par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1247404001

---

**CE24 1944**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport des décisions déléguées, rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière (SSI), relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus du 1<sup>er</sup> au 31 août 2024, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et de l'article 26 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1246825001

---

Levée de la séance à 11 h 32

70.001

\_\_\_\_\_

Les résolutions CE24 1861 à CE24 1944 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Luc Rabouin  
Président du comité exécutif

\_\_\_\_\_  
Emmanuel Tani-Moore  
Greffier de la Ville